

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIVIERES

Par arrêté n°40A_2025 en date du 12 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rivières pour **une durée de 31 jours consécutifs du 15 octobre 2025 à 10h00 au 14 novembre 2025 à 12h30.**

La prescription initiale de la révision du PLU de Rivières avait défini les objectifs suivants :

- La mise en cohérence des zonages U autour du village et des hameaux pour les motifs suivants : aménagement du cœur de Bourg, accueil de nouveaux habitants,
- L'extension du secteur N2 correspondant à l'activité de golf déjà existante.

Au cours de cette révision, ces objectifs ont été affinés et précisés, ce qui a permis de clarifier les actions à entreprendre, à savoir :

- sur le centre bourg : l'adaptation des règles écrites afin de clarifier certaines règles et faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme,
- sur le secteur d'Aiguelèze : mise en cohérence des règlements applicables sur le secteur notamment afin de clarifier certaines règles et faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Par décision n°E25000126/31 du 22 juillet 2025, le magistrat délégué du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné en qualité de commissaire enquêteur Madame Caroline THAU et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Jérémie LEMOINE.

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Rivières. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- **Sur support papier et sur un poste informatique** mis à disposition à la mairie de Rivières, aux jours et heures d'ouverture au public (lundi - mardi de 15h00 à 17h00 / mercredi – jeudi - vendredi de 10h30 à 12h30),
- **Sur le site internet** de la mairie <https://www.mairie-rivieres.com> (onglet Urbanisme / Révision PLU) et sur celui de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet > Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquêtes publiques // En cours ou à venir)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **lors des permanences de la commissaire enquêtrice** (dates définies ci-dessous), par écrit et par oral,
- **sur le registre d'enquête papier**, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, mis à la disposition du public, à l'accueil de la mairie de Rivières aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi - mardi de 15h00 à 17h00 / mercredi – jeudi - vendredi de 10h30 à 12h30),
- **sur le registre numérique** disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet > Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU)),
- **par courrier postal** : en les adressant par écrit à l'attention de la commissaire enquêtrice à la Mairie de Rivières à l'adresse suivante : 45 Route d'Aiguelèze – 81 600 RIVIERES,
- **par voie électronique** en les adressant par courriel à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : revisionplurivieres@orange.fr

Madame la commissaire enquêtrice sera disponible pour rencontrer le public à la mairie de Rivières afin de recueillir les observations du public, que ce soit sous forme écrite ou orale, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- **Mercredi 15 octobre 2025 de 10h00 à 12h00,**
- **Mardi 28 octobre 2025 de 15h00 à 17h00,**
- **Vendredi 14 novembre 2025 de 10h30 à 12h30.**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par la commissaire enquêtrice et le registre numérique inaccessible. **Toute contribution formulée avant le 15 octobre 2025 (10h00) et après le 14 novembre 2025 (12h30) ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux diffusés dans le Département (La Dépêche et Le Tarn Libre). Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Rivières, et sur les sites concernés par la présente révision du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rivières et sur les sites internet de la mairie <https://www.mairie-rivieres.com> (onglet Urbanisme / Révision PLU) et de la Communauté d'Agglomération <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet > Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquêtes publiques // En cours ou à venir)

Le dossier de révision du PLU de Rivières a fait l'objet d'une évaluation environnementale. La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie, conformément à l'article R104-25 du code de l'urbanisme, n'a formulé aucune observation dans le délai qui lui était imparti. L'évaluation environnementale, ainsi que le courrier d'information concernant l'absence d'avis, sont joints au dossier d'enquête publique. Le courrier d'information est également disponible en ligne sur le site internet de la MRAe : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Au terme de l'enquête publique, la présente révision du PLU de la commune de Rivières sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la révision du PLU de la commune de Rivières, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, Técou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex.